



PRÉFECTURE DU RHONE

PRÉ - ARCHIVAGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Salle : 14  
Travée : 2  
Métrage : 1,10 m

143/BD  
13/2/1986

BORDEREAU DE VERSEMENT

Partie réservée au service versant

Nom du Service versant : SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL des AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE  
Date du versement : le 12 février 1986  
Nombre d'articles : Sept  
N° de téléphone : 78 62 20 26 Poste 4064

Partie réservée aux Archives

N° du versement : [redacted] 1864 W  
Date de prise en charge : 21 2. 86  
Métrage : 1,10 m

n° 2593

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	EXPLOSIFS -BUREAU DE DEFENSE-	19 82	D		
2	TRANSPORTS SENSIBLES -B.DEFENSE-	1985	D		
3	COMPTABILITE -BUREAU DE DEFENSE	1983	D		
4	EXERCICES - BUREAU DE DEFENSE-	1983	D		
5	EXERCICE "GYMONT"	1984	D		
6	ORGANISATION "GYMONT"	1984	D		
7	I.H.E.D.N.	1985	D		
8	EXERCICES	1984	D		

LE DOCUMENTALISTE  
CHEF DU SERVICE DES PRÉ-ARCHIVES  
*[Signature]*

P/LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DE LA REGION RHONE-ALPES  
ET DU DEPARTEMENT DU RHONE

Indexation

Bureau de la Sécurité Civile  
LE PREFET DELEGUE  
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE LA SECURITE CIVILE  
*[Signature]*  
Annie CRIFO.

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.